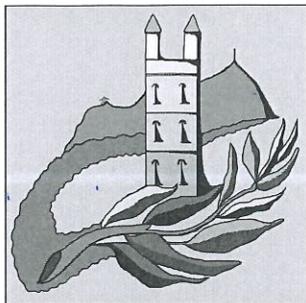


M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE

PORTANT STATIONNEMENT INTERDIT
RUE DES JARDINS

AT 052-2025

Monsieur le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant la demande de Madame LEMOINE Valérie, en vue de poser une benne sur la chaussée, à la rue des jardins, du 16/06/2025 au 27/06/2025 ;

Considérant que ces travaux engendrent des difficultés de circulation et pour assurer la sécurité de tous les usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE :

Une partie de la rue des jardins, sur une profondeur de 15 mètres, de part et d'autre de la parcelle cadastré C 290 :

ARTICLE 1 : A compter du 16/06/2025 et jusqu'au 27/06/2025, la circulation de tous les véhicules sera soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée.
- La vitesse sera limitée à 20 km/h dans l'emprise des travaux.
- Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire sous la surveillance de la Mairie.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 12 juin 2025

Monsieur le Maire
René LAVILLE

